Adoption de l'euro par la Croatie le 1er janvier 2023

2022/0179(NLE) - 05/07/2022 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 539 voix pour, 45 contre et 48 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil portant adoption par la Croatie de l'euro au 1er janvier 2023.

Le Parlement a **approuvé la proposition de la Commission et s'est dit favorable à l'adoption de l'euro par la Croatie au 1er janvier 2023**.

Les députés notent que les évaluations positives de la Commission et de la BCE ont été réalisées dans le contexte d'un choc provoqué par la COVID-19, plus long que prévu initialement, et de la reprise économique qui s'en est suivie en 2021. De plus, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a eu une incidence limitée sur les données historiques utilisées pour établir les rapports de convergence.

Le Parlement souligne que, nonobstant la situation socio-économique difficile engendrée par la crise sanitaire et de la très récente augmentation des prix de l'énergie, l'adoption de l'euro par la Croatie et le fait qu'il a été satisfait aux critères nécessaires constituent **un signal politique fort de la viabilité et de l' attractivité de la monnaie unique de l'Union**. L'adoption de l'euro renforcera l'économie croate et profitera à ses citoyens et à ses entreprises.

Le Parlement s'est félicité de l'action du gouvernement de la Croatie visant à renforcer la capacité institutionnelle de ce pays, de ses efforts pour améliorer l'environnement des entreprises, et de la mise en œuvre des réformes structurelles qui sont des facteurs de croissance économique durable et inclusive. Il a préconisé une mise en œuvre rapide et efficace des réformes et des investissements du plan pour la reprise et la résilience de la Croatie. Il a engagé les autorités croates à poursuivre leur bonne campagne d' information et de communication sur l'adoption de l'euro et invité les autorités croates à maintenir le cap actuel des préparatifs pratiques afin d'assurer un processus de transition sans heurts.

Le Parlement constate que, selon le rapport de convergence 2022 de la Commission, le niveau des prix en Croatie a déjà atteint un niveau de convergence des prix avec la zone euro supérieur à celui d'autres États membres lorsqu'ils ont rejoint la zone euro. Il s'attend donc à des efforts soutenus de la part du gouvernement croate pour que la convergence des prix se poursuive de manière durable et que l' introduction de l'euro ne conduise pas à des hausses artificielles de prix.

Le gouvernement croate est invité à poursuivre ses actions afin de tenir son engagement de mettre en œuvre un nouveau plan d'action en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux d'ici à 2023.